



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC

Par la présente, il est donné que lors de la séance qui se tiendra le 2 septembre 2025, à 19h00 au bureau municipal situé au 168, Route 112, Westbury, le conseil municipal de la Municipalité de Westbury prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure – Construction d'un abri d'auto - Lot 4 182 368 – 701, rue Angus Nord

Cette demande a été déposée par monsieur Joé Boutin, à la suite d'une demande de permis d'agrandissement pour un abri d'auto relié à la résidence situé sur le lot 4 182 368 du Cadastre du Québec, soit le 701 rue Angus Nord, Westbury.

L'objet de cette demande de dérogation mineure est de permettre :

- La construction d'un abri d'auto possédera une largeur de 6,4 mètres (21 pieds), alors que l'article 6.4 du Règlement de zonage no. 6-2000, concernant les bâtiments complémentaires, autorise une largeur maximale en façade de 6 mètres (19 mètres).

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre lors de cette séance du conseil municipal.

La demande sera déposée au conseil du 2 septembre 2025.

Donné à Westbury le 13 août 2025



Annik Desrosiers
Directrice générale et secrétaire-trésorière